

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

SUR UNE INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT SOUMISE A ENREGISTREMENT

(Code de l'Environnement, Titre I du Livre V parties législative et réglementaire,
Articles R.512-46-11 à R.512-46-15)

NATURE DE L'ACTIVITÉ ET RUBRIQUES CONCERNÉES :

Plateforme logistique soumise à enregistrement au titre de la rubrique 1510 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (stockage de matières, produits ou substances combustibles dans des entrepôts couverts) .

DEMANDEUR : S.A.S. LCP FR DC5 (Logistics Capital Partners)

siège social : 4 rue Jules Lefebvre – 75009 PARIS

EMPLACEMENT DES INSTALLATIONS : AMILLY, 432 rue Saint Gabriel

DUREE DE LA CONSULTATION : 4 semaines, du 7 avril au 4 mai 2023 inclus

Pendant la durée de cette consultation, le dossier sera consultable :

- à la mairie d'AMILLY aux jours et heures habituels d'ouverture : du lundi au jeudi de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 - le vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
- sur le site internet des services de l'État dans le département du Loiret : <https://www.loiret.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Securite-et-risques/Risques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-I.C.P.E.-et-autorisation-unique/Dossiers-d-ICPE-et-dossiers-d-autorisation-unique-en-cours/Enregistrement>

Le public pourra formuler ses observations :

- sur un registre ouvert à cet effet à la mairie d'AMILLY
- par courrier adressé à la préfète du Loiret - direction départementale de la protection des populations – sécurité de l'environnement industriel – 181, rue de Bourgogne – 45042 ORLÉANS CEDEX 1
- par courriel à l'adresse suivante : ddpp-sei-lcp@loiret.gouv.fr

À l'issue de la procédure, la préfète du Loiret prendra un arrêté d'enregistrement assorti des prescriptions générales ministérielles applicables, éventuellement complétées de prescriptions particulières, ou un arrêté de refus.